SASSOCIATION SPORTIVE DE BONDY GYMNASTIQUE ENTRETIEN - SAISON 2024/2025 ☐ ADHÉSION □ RENOUVELLEMENT NOM ______ F \square M \square Adresse _____ Code Postal Ville Date et lieu de Naissance à © Domicile _____ Portable _____ @ E-Mail (obligatoire) **PILATES** GYM ENTRETIEN GYM DOUCE Gymnase Gérard-Aïache Palais des sports Palais des Sports 20h30 - 21h30 ☐ 13h30 - 14h30 Lundi Lundi Mercredi 20h30 - 21h30 Mardi ☐ 13h30 - 14h30 Salle Robert-Gazzi Salle Robert-Gazzi **Gymnase Gérard-Aïache** Mardi □ 18h30 - 19h30 □ 19h30 - 20h30 École Guillaume Apollinaire Mardi Jeudi □ 12h15 - 13h15 13h30 - 14h30 □ 18h00 - 19h00 Jeudi DROIT À L'IMAGE J'autorise l'AS Bondy à diffuser des photos de moi-même dans le cadre de divers documents (journal, affiche, dépliant...) le site internet et les réseaux sociaux du club. Fait à _____ le ____ 2024 Signature PRÉVOIR UN TAPIS **DE GYM DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION**

☑ <u>Adhésion</u>: 1 Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique - pilates de moins de 3 mois

☑ Renouvellement : Répondre au questionnaire de santé ou fournir un certificat médical

☑ 1 Justificatif de domicile récent pour les Bondynois (moins de 3 mois)

Cotisations Annuelles	Bondynois	Non Bondynois
1 Séance de gym d'entretien par semaine	130 €	140 €
2 séances de gym d'entretien par semaine	180 €	190 €
1 séance de pilates par semaine	150 €	160€
2 séances de pilates par semaine	200 €	210€
1 séance de gym d'entretien + 1 séance de pilates par semaine	190 €	200€

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Application du RGPD (Réforme Générale des Protections des Données du 25 Mai 2018)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Association Sportive de Bondy. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser au secrétariat de l'A.S.B.

Questionnaire de santé "QS - SPORT"

NOW	 	 	
Prénom	 	 	

Si vous avez répondu OUI

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre inscription.

Recommandations:

- Ce « QS » perd toute valeur de dépistage dès lors qu'on omet de révéler un symptôme.
- Même en cas de « QS » renseigné, une visite médicale annuelle est recommandée. Cette visite ne donne pas lieu à la délivrance d'un certificat médical.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou NON*		NON		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
Durant les 12 derniers mois				
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raison de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?				
A ce jour				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?				
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raison de santé ?				
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent				

à toutes les questions	à une ou plusieurs questions
Pas de certificat médical à fournir.	Certificat médical à fournir.

Fait à	le	2024	Signature
i ait a	IC .	2024	Jigilatuit

Si vous avez répondu NON



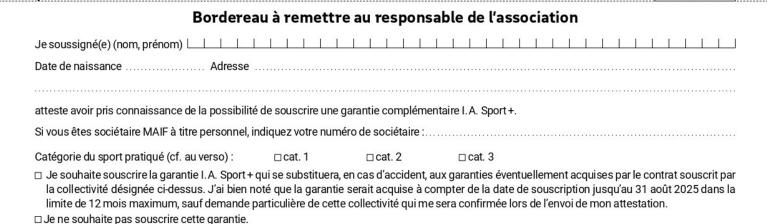
Notice individuelle «I.A. Sport+»

Saison sportive 2024/2025

 Avec I. A. Sport + MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive: montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile...
Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I. A. Sport + MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2025, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné, le cas échéant, du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association; aucun règlement ne doit être adressé directement à MAIF).
- * Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document).



Les domées à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats speuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation controile. La réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre des de la lutte contre le faraude et en application de la législation dans le cadre des de la lutte de personnes présentant un ris que de fraude. Vous disposez d'un dont d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données de caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF. CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees @maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnéels. CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees @maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées des durées durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute rétirence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration intentionnelle de la protection des données sont con

Fait à Le Le Signature (pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

3421 IAS 04/2024

Contenu et plafonds de la garantie I.A. Sport + (saison sportive 2024/2025) · Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.... 1 500 € dans la limite d'un mois Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux. – dont frais de lunetterie 300 € Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation..... 10 €/jour dans la limite de 365 jours · Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident. 30 €/jour dans la limite de 6 000 € Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % .. 30 000 € x taux – de 10 à 19 % $60.000 \neq x taux$ – de 20 à 34 %..... 90 000 € x taux - de 35 à 49 %..... 120 000 € x taux 150 000 € x taux - avec tierce personne : 300 000 € x taux Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : capital de base. – augmenté de : - pour le conjoint survivant..... 30 000 € par enfant à charge..... 15 000 € • Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines frais engagés dans la limite de 7700 € par victime

Principales exclusions:

Sont exclus de la garantie :

- · les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel;
- · les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- · les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I. A. Sport + (saison sportive 2024/2025) Nature du sport pratiqué (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque) Sports de catégorie 1 : alpinisme, banshay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, 62.94 € systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur....... Sports de catégorie 2 : 2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, 38,08 € voseikan budo Sports de catégorie 3 : activité «chiens de traîneaux», aéroboxe, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, energie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaïdo, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, taï-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo taï, yoga, zumba. 16,50 €